


# Agence fédérale pour la Sécurité de la Chaîne alimentaire

## DEMANDE D'ÉCHANTILLONNAGE DE TERRE POUR GLOBODERA SUR PARCELLES DESTINÉES À LA PRODUCTION DES PLANTS FERMILIERS

(Échantillonnage avant plantation, déposer le formulaire à l'Unité provinciale de contrôle)

### Identification du demandeur

Nom (établissement): ..... Adresse: ..... .....	Tel: ..... Fax: .....	NUE (Numéro d'Unité d'établissement) .....	
---	--------------------------	---	---

### Parcelles à échantillonner

	Nom	Situation	N° SIGEC <sup>1</sup>	Superficie (ha)	Culture prévue	Nématodes à rechercher
1					Production des plants fermiliers	Globodera spp.
2						
3						
4						

Échantillonnage 1500 ml/ha <sup>2</sup> : <input type="checkbox"/> par ha (1500 ml) <input type="checkbox"/> par 1/3ha (500 ml) <input type="checkbox"/> Échantillonnage 500 ml <sup>3</sup> : <input type="checkbox"/> Période souhaitée d'échantillonnage: .....	<input type="checkbox"/> L'opérateur choisit un labo agréé par l'AFSCA et enverra lui-même les échantillons, ou <sup>2</sup> <input type="checkbox"/> Les échantillons seront envoyés via le dispatching de l'AFSCA, par conséquent, l'AFSCA choisira le labo <sup>4</sup> . <b>En cas de non-conformité :</b> Examen d'espèce : <b>Oui (obligatoire)</b> Examen de la viabilité : <b>Oui/Non<sup>5</sup></b>	Date de la demande ..... Nombre d'annexes : ..... Nom: ..... L'opérateur est d'accord de payer tous les frais liés aux échantillonnages exécutés et analysés. Signature: .....
---	---	--

<sup>1</sup> Ou autre identification comme N° du cadastre, Coordonnées GPS à condition de le spécifier

<sup>2</sup> Cocher si d'application

<sup>3</sup> 1) 500ml/ha (mais toujours avec 100 sondages/ha) si : a) Pas de pommes de terre depuis 6 ans avant le test ou ; b) Pas de nématodes à kystes (vivants) dans les 2 derniers tests officiels à 1500 ml ou ; c) Aucun nématode à kystes et aucun kyste (morts ou vivants) dans le dernier test officiel à 1500 ml ; ET pas de plantes hôtes (a,b,c) ; 2) 500 ml de terre/ha pour chaque hectare additionnel dans les grands champs > 8 ha

<sup>4</sup> selon les critères suivants, par ordre d'importance : accréditation; prix; rapidité ; possibilité de réaliser plusieurs analyses sur le même type d'échantillon.

<sup>5</sup> Biffer ce qui n'est pas d'application